



Rapport de gestion

Pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 31 août 2019

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période close le 31 août 2019 et les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

À moins d'indication contraire, les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations présentement émises et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2018.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 10 octobre 2019. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com, et sur www.mtygroup.com.

Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, entre autres, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2019. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne s'appuient pas sur des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 10 octobre 2019 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 10 octobre 2019. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée

« Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables, formuler des hypothèses et utiliser des estimations qui ont une incidence sur les soldes présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et quant aux actifs éventuels.

À moins d'indications contraires aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques, à l'attrait des concepts, aux profils d'achalandage ainsi qu'aux coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements essentiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la part de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autres opérations qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 10 octobre 2019. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, la Société ne peut en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs présentées dans les tableaux, sont établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société.

La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes réalisées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. La croissance du chiffre d'affaires des établissements comparables fournit des renseignements sur la performance comparative des établissements de notre réseau d'une période à l'autre.

De même, la Société se sert du chiffre d'affaires réseau pour évaluer la taille et la performance du réseau des établissements de MTY et comme indice de son potentiel rémunérateur. Le chiffre d'affaires réseau comprend le chiffre d'affaires des établissements existants, celui des établissements ouverts ou fermés pendant la période et, dans le cas des nouveaux concepts acquis, celui qu'ils ont réalisé à compter de la date de clôture de l'opération.

Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs hors IFRS visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur calculé conformément aux IFRS.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même

façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables et le chiffre d'affaires réseau fournissent à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les IFRS. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

Points saillants d'événements marquants au cours des neuf dernier mois

Acquisition de Allô! Mon Coco

Le 21 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! Mon Coco pour une contrepartie totale de 31,2 millions de dollars. Une somme d'environ 24,1 millions de dollars a été réglée à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY. Des obligations nettes s'élevant à 0,2 millions de dollars ont été prises en charge et une somme de 7,1 millions de dollars a été réservée sous la forme d'une contrepartie éventuelle et de retenues. Au moment de la clôture, 40 établissements franchisés étaient en activité.

Acquisition de Yuzu Sushi

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27,3 millions de dollars. Une somme d'environ 25,4 millions de dollars, financée à même l'encaisse et la facilité de crédit existante de MTY, a été réglée à la clôture. Une retenue de 2,0 millions de dollars a été effectuée sous la forme d'une contrepartie éventuelle. Au moment de la clôture, 129 établissements franchisés étaient en activité.

Acquisition de Papa Murphy

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale américaine en propriété exclusive et de Papa Murphy's inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM pour une contrepartie totale de 255,2 millions de dollars. À la clôture, PM exploitait 1 301 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires aux États-Unis, au Canada et aux Émirats arabes unis.

Acquisition de South Street Burger

Le 21 mars 2019, la Société a complété l'acquisition des actifs de South Street Burger pour une contrepartie totale d'environ 4,9 millions de dollars, dont environ 4,1 millions réglés à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY; des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge et une somme de 0,7 million a été retenue. À la clôture, 24 restaurants franchisés et 13 restaurants propriétaires étaient en activité.

Acquisition de Casa grecque

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la plupart des actifs de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de sa marge de crédit courante. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

Retraitement des soldes comparatifs

Depuis le 1^{er} décembre 2018, la Société applique IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les soldes comparatifs présentés pour chaque trimestre de l'exercice clos le 30 novembre 2018 ont été retraités pour refléter l'application de cette norme comptable. Les ajustements apportés aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière et du résultat suite à l'application d'IFRS 15 sont décrits sous la rubrique *Modifications comptables*.

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide et à service complet sous les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Panini Pizza Pasta, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, SenseAsian, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Dagwoods Sandwichs et Salades, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Timothy's World Coffee, Mmmuffins, SweetFrog, Casa grecque, South Street Burger, Papa Murphy's, La boîte verte, Yuzu Sushi et Allô! Mon Coco.

Au 31 août 2019, MTY comptait 7 441 établissements en activité ; 7 278 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance et 163 étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des camions-restaurants et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les enseignes Country Style, La Crémère, Sushi Shop, TacoTime, Tutti Frutti, Valentine, Mr. Sub, ThaiZone, Extreme Pita, Mucho Burrito, Madisons, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Blimpie, Cold Stone Creamery, Baja Fresh Mexican Grill, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Baton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Casa grecque, South Street Burger, Papa Murphy's et Allô! Mon Coco sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémère, TCBY, La Duperie et SweetFrog sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres enseignes le sont en général l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hot dogs et hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caférara, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tosto et La boîte verte.

D'autres enseignes se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, soit :

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thai Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Yogen Früz ^{MC} – droits de franchise exclusifs au Canada ¹	Avril 2006	100%	152	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaiZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014 Septembre 2018	90% + 10%	14	—

¹⁾ Les droits de franchise maîtresse exclusive de Yogen Früz^{MC} au Canada ont été cédés le 1^{er} février 2017.

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise perpétuelle	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands Itée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Duperie	Décembre 2016 Mars 2019	60% + 5%	5	—
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017 Septembre 2018	83,25% + 9,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2
The Counter Custom Burgers	Décembre 2017	100%	36	3
Built Custom Burgers	Décembre 2017	100%	5	—
Groupe restaurants invescor – Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes et Ben & Florentine	Mars 2018	100%	253	8
Grabbagreen	Mars 2018	100%	26	1
Timothy's World Coffee et Mmmuffins licence de franchise perpétuelle	Avril 2018	100%	32	7
SweetFrog Premium Frozen Yogurt	Septembre 2018	100%	331	—
Casa grecque	Décembre 2018	100%	31	—
South Street Burger	Mars 2019	100%	24	13
Papa Murphy's	Mai 2019	100%	1 301	103
Yuzu Sushi	Juillet 2019	100%	129	—
Allô! Mon Coco	Juillet 2019	100%	40	—

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des produits des fonds promotionnels, des droits de franchise, de la vente de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution de fournisseurs, des droits abandonnés de cartes-cadeaux et des frais d'administration de tels programmes ainsi que de la vente d'autres biens et services. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de mise en œuvre de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures, produits finis et équipements vendus.

Les produits provenant des établissements appartenant à la société comprennent leurs recettes. Les charges des établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. Les deux usines préparent des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir qui sont vendus à

des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Le chiffre d'affaires des usines provient principalement de la vente de leurs produits à des distributeurs, détaillants et franchisés. La Société touche également des revenus de ses centres de distribution qui desservent surtout les franchises Valentine et Casa grecque.

Description d'acquisitions récentes

Le 21 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! Mon Coco pour une contrepartie totale de 31,2 millions de dollars. Une somme d'environ 24,1 millions de dollars a été réglée à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY. Des obligations nettes s'élevant à 0,2 millions de dollars ont été prises en charge et une somme de 7,1 millions de dollars a été réservée sous la forme d'une contrepartie éventuelle et de retenues. Au moment de la clôture, 40 établissements franchisés étaient en activité.

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27,3 millions de dollars. Une somme d'environ 25,4 millions de dollars, financée à même l'encaisse et la facilité de crédit existante de MTY, a été réglée à la clôture. Une retenue de 2,0 millions de dollars a été effectuée sous la forme d'une contrepartie éventuelle. Au moment de la clôture, 129 établissements franchisés étaient en activité.

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale américaine en propriété exclusive et de Papa Murphy's inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM pour une contrepartie totale de 255,2 millions de dollars. À la clôture, PM exploitait 1 301 établissements franchisés et 103 établissements propriétaires aux États-Unis, au Canada et aux Émirats arabes unis.

Le 21 mars 2019, la Société a complété l'acquisition des actifs de South Street Burger pour une contrepartie totale d'environ 4,9 millions de dollars, dont environ 4,1 millions réglés à la clôture au moyen de l'encaisse et de la facilité de crédit existante de MTY; des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge et une somme de 0,7 million a été retenue. À la clôture, 24 restaurants franchisés et 13 restaurants propriétaires étaient en activité.

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la plupart des actifs de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de sa marge de crédit courante. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

Le 25 septembre 2018, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de la quasi-totalité de l'actif de SweetFrog Premium Frozen Yogurt pour une contrepartie s'élevant à 41,5 millions de dollars (32,1 millions \$ US), dont 37,4 millions de dollars (28,9 millions \$ US) réglés à la clôture. Au moment de la clôture, 323 établissements étaient franchisés ou licenciés aux États-Unis et 8 à l'international.

Le 7 septembre 2018, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 10% dans 8825726 Canada inc. (Madisons) pour une contrepartie en trésorerie de 1,1 million de dollars.

Le 4 avril 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee^{MD} et de Mmmuffins^{MD} pour une contrepartie totale de 1,3 million de dollars dont 1,2 million de dollars réglés à la clôture. Trente-neuf (39) établissements étaient en activité au Canada au moment de la clôture.

Le 15 mars 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Grabbagreen^{MD} pour une contrepartie totale de 3,4 millions de dollars (2,6 millions \$ US) dont 3,1 millions de dollars (2,4 millions \$ US) comptants à la clôture. Vingt-sept (27) établissements étaient en activité aux États-Unis au moment de la clôture.

Le 1^{er} mars 2018, la Société a acquis, à la suite de la fusion d'une filiale en propriété exclusive et de Groupe restaurants invescor inc. (« GRI »), toutes les actions en circulation de GRI. La contrepartie totale s'élevait à 250,8 millions de dollars, dont 53,1 millions de dollars en trésorerie, et le solde en actions. Au moment de la clôture, GRI exploitait 5 marques au Canada et disposait de 261 établissements en activité.

Résumé de l'information financière trimestrielle

(En milliers \$, sauf le résultat par action)	Trimestres clos en							
	Novembre 2017 ³⁾	Février 2018 ³⁾	Mai 2018 ³⁾	Août 2018 ³⁾	Novembre 2018 ³⁾	Février 2019	Mai 2019	Août 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	69 733	75 489	107 363	113 006	130 726	107 297	130 584	163 057
BAIIA ¹⁾	27 219	19 368	33 730	38 759	32 994	28 376	34 145	41 847
BAIIA normalisé ²⁾	27 219	20 283	34 350	38 876	33 062	28 376	38 182	42 077
Résultat net attribuable aux propriétaires	19 424	44 276	16 183	22 077	13 240	14 748	19 337	22 902
Résultat global attribuable aux propriétaires	29 138	42 630	20 489	25 407	20 801	10 657	32 476	10 469
Résultat par action	0,91	2,07	0,64	0,88	0,53	0,59	0,76	0,91
Résultat par action, dilué	0,91	2,07	0,64	0,88	0,53	0,58	0,76	0,91
Flux de trésorerie disponible ¹⁾	23 727	13 524	23 883	27 733	27 113	24 914	21 767	26 680

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) et le flux de trésorerie disponible sont des indicateurs financiers non conformes aux PCGR qui n'ont pas une définition normalisée en vertu des IFRS. En conséquence, ils pourraient ne pas être comparables à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Le BAIIA se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation; se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 12. Le flux de trésorerie disponible se définit comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les immobilisations.

²⁾ Le BAIIA normalisé est le BAIIA avant les coûts de transaction relatifs aux acquisitions.

³⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte de l'application d'IFRS 15. Se reporter à la rubrique *Modifications comptables* pour des précisions.

Note sur l'information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels.

Résultats d'exploitation pour la période de neuf mois close le 31 août 2019

Produits

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019, les produits d'exploitation totaux de la Société ont atteint 400,9 millions de dollars comparativement à 295,9 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	31 août 2019 (millions \$)	31 août 2018 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	104,4	90,0	16%
	Établissements propriétaires	29,4	25,3	16%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	72,4	31,8	128%
	Fonds promotionnels	31,6	25,6	23%
	Transactions intersociétés	(1,9)	(1,9)	S.O.
Total Canada		235,9	170,8	38%
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	99,4	80,0	24%
	Établissements propriétaires	31,9	20,7	55%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	3,1	2,5	23%
	Fonds promotionnels	30,8	22,1	39%
	Transactions intersociétés	(0,2)	(0,2)	S.O.
Total États-Unis/International		165,0	125,1	32%
Produits d'exploitation totaux		400,9	295,9	36%

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte des modifications comptables rétroactives associées à l'application d'IFRS 15. Des précisions sont apportées dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2019.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont augmenté de 16%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, entre autres :

	(millions \$)
Produits, neuf premiers mois de l'exercice 2018	90,0
Augmentation des flux de rentrées récurrents	1,4
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,8
Augmentation des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	2,9
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux	(0,3)
Augmentation découlant d'acquisitions	10,6
Autres variations accessoires	(1,0)
Produits, neuf premiers mois de l'exercice 2019	104,4

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société se sont accrus de 16% pour s'établir à 29,4 millions de dollars pendant l'exercice. L'augmentation est principalement attribuable à l'ajout de 13 nouveau restaurants propriétaires de South Street Burger acquis au début du deuxième trimestre.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et des ventes au détail ont plus que doublé en 2019. De l'augmentation totale de 40,6 millions de dollars, GRI a contribué 11,2 millions de dollars au premier trimestre 2019, 14,4 millions de dollars sont attribuables à la croissance organique des ventes au détail de la Société et 15,0 millions de dollars reflètent le chiffre d'affaires combiné de distribution et de transformation des aliments résultant de l'acquisition de Casa grecque.

Les cotisations aux fonds promotionnels reçues ont augmenté surtout en raison de l'acquisition de GRI au deuxième trimestre de 2018.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis ont augmenté de 24%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, entre autres :

	(millions \$)
Produits, neuf premiers mois de l'exercice 2018	80,0
Diminution des flux de rentrées récurrents	(0,8)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,7
Diminution des ventes de fournitures et de services aux franchisés	(2,0)
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des cartes-cadeaux	(0,4)
Augmentation associée aux acquisitions	20,6
Incidence des fluctuations du change	2,1
Autres variations accessoires	(0,8)
Produits, neuf premiers mois de l'exercice 2019	99,4

À l'exclusion des établissements de l'enseigne Papa Murphy's, les produits provenant des établissements appartenant à la Société ont diminué de 4,9 millions de dollars ou 24% pendant la période, ceci en raison d'une diminution du nombre d'établissements propriétaires.

Les produits des fonds promotionnels ont augmenté de 39% pendant l'exercice 2019, principalement en raison des acquisitions réalisées en 2019.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 45% pour atteindre 296,6 millions de dollars, comparativement à 204,0 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	31 août 2019 (millions \$)	31 août 2018 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	49,5	37,7	31%
	Établissements propriétaires	30,7	25,5	21%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	64,9	26,9	141%
	Fonds promotionnels	31,6	25,6	23%
	Transactions intersociétés	(2,1)	(2,1)	S.O.
Total Canada		174,6	113,6	54%
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	58,7	44,5	32%
	Établissements propriétaires	32,5	23,8	37%
	Fonds promotionnels	30,8	22,1	39%
Total États-Unis/International		122,0	90,4	35%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		296,6	204,0	45%

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte des modifications comptables rétroactives associées à l'application d'IFRS 15. Des précisions sont apportées dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2019.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont augmenté de 11,8 millions de dollars ou 31%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, neuf premiers mois de l'exercice 2018	37,7
Augmentation des charges récurrentes	2,9
Augmentation des coûts des ventes de fournitures et services aux franchisés	2,2
Augmentation liée aux honoraires professionnels et de consultation	1,8
Augmentation liée aux acquisitions	4,0
Autres variations accessoires	0,9
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, neuf premiers mois de l'exercice 2019	49,5

Les honoraires professionnels et frais de consultation ont augmenté de 1,8 million de dollars, principalement en raison des coûts de transaction additionnels relatifs aux acquisitions, qui s'élèvent à 1,0 million de dollars, et des frais de consultation additionnels relatifs à la mise en place d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et d'IFRS 16 – Contrats de location, qui totalisent 0,4 million de dollars.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société, aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont augmenté de 14,2 millions de dollars ou 32%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, neuf premiers mois de l'exercice 2018	44,5
Diminution des charges récurrentes	(2,1)
Diminution des coûts des ventes de fournitures et services aux franchisés	(0,3)
Augmentation liée aux honoraires professionnels et de consultation	3,4
Augmentation liée aux acquisitions	10,5
Incidence des fluctuations du change	2,2
Autres variations accessoires	0,5
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, neuf premiers mois de l'exercice 2019	58,7

L'augmentation des charges d'honoraires professionnels découle de l'acquisition de Papa Murphy's.

Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société et aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

(En millions \$)	Neuf mois clos le 31 août 2019		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	235,9	165,0	400,9
Charges	174,6	122,0	296,6
BAIIA ¹⁾	61,3	43,0	104,3
BAIIA en tant que pourcentage des produits	26%	26%	26%

Neuf mois clos le 31 août 2018			
(En millions \$)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	170,8	125,1	295,9
Charges	113,6	90,4	204,0
BAIIA ¹⁾	57,2	34,7	91,9
BAIIA en tant que pourcentage des produits	33%	28%	31%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 12.

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

Neuf mois clos le 31 août 2019						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	203,8	61,3	75,5	62,4	(2,1)	400,9
Charges	108,2	63,2	64,9	62,4	(2,1)	296,6
BAIIA ¹⁾	95,6	(1,9)	10,6	—	—	104,3
BAIIA en % des produits	47%	S.O.	14%	S.O.	S.O.	26%

Neuf mois clos le 31 août 2018						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	170,0	46,0	34,3	47,7	(2,1)	295,9
Charges	82,2	49,3	26,9	47,7	(2,1)	204,0
BAIIA ¹⁾	87,8	(3,3)	7,4	—	—	91,9
BAIIA en % des produits	52%	S.O.	22%	S.O.	S.O.	31%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 12.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA, neuf premiers mois de l'exercice 2018	57,2	34,7	91,9
Variation des produits et charges récurrents	(1,5)	1,3	(0,2)
Variation liée à l'évolution du BAIIA des établissements propriétaires	(0,2)	2,3	2,1
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,8	0,7	1,5
Variation liée à la vente de fournitures et de services aux franchisés	0,7	(1,1)	(0,4)
Diminution liée aux honoraires professionnels et de consultation	(0,7)	(0,1)	(0,8)
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux	(0,3)	(0,4)	(0,7)
Augmentation liée aux acquisitions	8,1	9,9	18,0
Diminution liée aux frais de consultation relatifs à des acquisitions	(1,1)	(3,4)	(4,5)
Effet de la fluctuation des changes	—	0,4	0,4
Autres écarts non significatifs	(1,7)	(1,3)	(3,0)
BAIIA, neuf premiers mois de l'exercice 2019	61,3	43,0	104,3

Le BAIIA total s'établissait à 104,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 août 2019, une hausse de 13% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le Canada est à la source de 59% du BAIIA total et de

33% de l'augmentation totale du BAIIA, surtout grâce aux acquisitions réalisées en 2018 et 2019. Groupe restaurants Imvescor a eu la contribution la plus importante; ses établissements comptant pour 4,9 millions de dollars de la croissance du BAIIA au premier trimestre 2019.

Le BAIIA du secteur États-Unis/International s'est accru de 24%, principalement grâce aux acquisitions réalisées en 2018 et en 2019, mais aussi en raison de la vente ou de la fermeture de quelques établissements propriétaires non rentables. Papa Murphy's a contribué à 27% de la croissance totale du BAIIA. Les fluctuations du change ont aussi eu une incidence favorable de 1,4 million de dollars sur le BAIIA depuis l'ouverture de l'exercice.

Le BAIIA organique ajusté¹⁾ de la Société a été négatif en glissement annuel. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, notamment :

	(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA organique ajusté ¹⁾ , neuf premiers mois de l'exercice 2018		57,2	38,0	95,2
Variation des produits et charges récurrents		(1,5)	1,3	(0,2)
Variation liée à l'évolution du BAIIA des établissements propriétaires		(0,2)	2,3	2,1
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert		0,8	0,7	1,5
Variation liée à la vente de fournitures et de services aux franchisés		0,7	(1,1)	(0,4)
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux		(0,3)	(0,4)	(0,7)
Diminution liée aux honoraires professionnels et de consultation		(0,7)	(0,1)	(0,8)
Autres écarts non significatifs		(1,7)	(1,3)	(3,0)
BAIIA organique ajusté¹⁾, neuf premiers mois de l'exercice 2019		54,3	39,4	93,7

¹⁾ Le BAIIA organique ajusté (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Le BAIIA organique ajusté se définit comme le BAIIA avant les coûts non récurrents, le change et les acquisitions survenus au cours des 21 derniers mois; il ne se compare pas en glissement annuel.

Résultat net

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2019, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a diminué pour s'établir à 57,0 millions de dollars ou 2,26 \$ par action (2,26 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 82,5 millions de dollars ou 3,45 \$ par action (3,45 \$ par action sur une base diluée) pour la même période de l'exercice précédent.

Abstraction faite de l'effet des coûts d'acquisitions de 2018 et 2019 non récurrentes et aussi l'effet favorable qu'a eu en 2018, le rajustement d'une économie d'impôt sur le résultat différé non récurrente liée aux taux d'imposition américains prévus, le résultat net attribuable aux propriétaires aurait été de 60,2 millions de dollars pour 2019, ou 2,39 \$ par action (2,39 \$ par action sur une base diluée) comparativement à 48,2 millions de dollars ou 2,02 \$ par action (2,02 \$ par action sur une base diluée) pour la même période de l'exercice précédent.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

	Neuf mois clos le 31 août 2019	Neuf mois clos le 31 août 2018 ¹⁾
Bénéfice avant impôt	72,5	61,2
Amortissement – immobilisations corporelles	2,5	2,1
Amortissement – immobilisations incorporelles	21,3	18,1
Intérêts sur la dette à long terme	11,9	8,8
Charge de dépréciation d'immobilisations corporelles	1,0	1,5
Profit de change réalisé(e) et latent(e)	(0,4)	—
Produits d'intérêts	(0,5)	(0,5)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1,7)	(0,5)
(Profit) perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat	(2,3)	1,2
BAIIA	104,3	91,9

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte des modifications comptables rétroactives associées à l'application d'IFRS 15. Des précisions sont apportées dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2019.

Autres produits et charges

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'est accru à la suite des récentes acquisitions et de l'ajout d'immobilisations incorporelles suite aux ajustements apportés aux répartitions des prix d'achat au cours de l'exercice.

L'intérêt sur la dette à long terme s'est accru en raison de l'augmentation des tirages en glissement annuel et de la hausse des taux d'intérêt.

Au cours du deuxième trimestre de 2019 et de 2018, en raison d'un recul de leur performance financière, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable d'immobilisations rattachées à certains des établissements lui appartenant. Cet examen a amené la comptabilisation de pertes de valeur hors trésorerie s'élevant à 1,0 million de dollars en 2019 et à 1,5 million de dollars en 2018, et composées d'améliorations locatives et de matériel.

Le profit découlant de la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net s'est accru au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019 par rapport à la même période de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la réévaluation du billet comportant une clause d'indexation sur le résultat, qui a été finalisée au cours de la période.

Résultats d'exploitation pour le trimestre clos le 31 août 2019

Produits

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019, les produits d'exploitation totaux de la Société ont atteint 163,1 millions de dollars comparativement à 113,0 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	31 août 2019 (millions \$)	31 août 2018 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	36,6	30,2	22%
	Établissements propriétaires	10,8	9,6	12%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	26,6	17,3	54%
	Fonds promotionnels	10,9	10,0	9%
	Transactions intersociétés	(0,8)	(0,4)	S.O.
Total Canada		84,1	66,7	26%
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	42,2	29,9	41%
	Établissements propriétaires	21,4	7,6	185%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	1,0	0,8	21%
	Fonds promotionnels	14,3	8,1	76%
	Transactions intersociétés	—	(0,1)	S.O.
Total États-Unis/International		78,9	46,3	70%
Produits d'exploitation totaux		163,0	113,0	44%

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte des modifications comptables rétroactives associées à l'application d'IFRS 15. Des précisions sont apportées dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2019.

Analyse des produits du secteur Canada

Les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont augmenté de 22%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 3 ^e trimestre 2018	30,2
Augmentation des flux de rentrées récurrents	1,2
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,2
Augmentation des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	4,0
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux	(0,1)
Augmentation découlant d'acquisitions	1,6
Autres écarts non significatifs	(0,5)
Produits, 3^e trimestre 2019	36,6

Les produits des établissements appartenant à la Société ont augmenté de 12% pour s'établir à 10,8 millions de dollars pendant le trimestre. L'augmentation est principalement due à l'ajout de 13 nouveaux restaurants propriétaires au début du deuxième trimestre de cette année avec l'acquisition de South Street Burger.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et de détail se sont accrus de 54% au troisième trimestre, surtout en raison de l'augmentation des ventes au détail en glissement annuel, mais aussi suite à l'acquisition de Casa grecque, dont le chiffre d'affaires combiné de distribution et de transformation des aliments s'est élevé à 4,9 millions de dollars.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Les produits tirés des franchises situées aux États-Unis ont augmenté de 41%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment :

	(millions \$)
Produits, 3 ^e trimestre 2018	29,9
Diminution des flux de rentrées récurrents	(1,4)
Diminution des ventes de fournitures et de services aux franchisés	(0,5)
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des cartes-cadeaux	(0,6)
Augmentation associée aux acquisitions	16,2
Effet de la fluctuation des changes	(1,0)
Autres variations accessoires	(0,4)
Produits, 3^e trimestre 2019	42,2

Abstraction faite de l'acquisition de Papa Murphy's, les produits provenant des établissements propriétaires ont diminué de 4,9 millions de dollars ou 64% au cours du trimestre. Cette diminution est en raison d'une diminution du nombre de ces établissements.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 août 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 63% pour atteindre 121,2 millions de dollars, comparativement à 74,2 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	31 août 2019 (millions \$)	31 août 2018 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	16,7	11,7	43%
	Établissements propriétaires	10,7	8,2	31%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	23,9	14,3	68%
	Fonds promotionnels	10,9	10,0	9%
	Transactions intersociétés	(0,8)	(0,5)	S.O.
Total Canada		61,4	43,7	41%
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	24,1	14,6	64%
	Établissements propriétaires	21,4	7,8	174%
	Fonds promotionnels	14,3	8,1	76%
Total États-Unis/International		59,8	30,5	95%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		121,2	74,2	63%

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte des modifications comptables rétroactives associées à l'application d'IFRS 15. Des précisions sont apportées dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2019.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés au Canada ont augmenté de 5,0 millions de dollars ou 43%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 3 ^e trimestre 2018	11,7
Augmentation des charges récurrentes	1,7
Augmentation des coûts des ventes de fournitures et services aux franchisés	2,3
Augmentation liée aux honoraires professionnels et de consultation	0,4
Augmentation liée aux acquisitions	0,9
Autres variations accessoires	(0,3)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 3^e trimestre 2019	16,7

Les honoraires professionnels et frais de consultation ont augmenté de 0,4 million de dollars, principalement en raison des coûts de transaction additionnels relatifs aux acquisitions, qui s'élèvent à 0,3 million de dollars, et des frais de consultation additionnels relatifs à la mise en place d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et d'IFRS 16, *Contrats de location*, qui totalisent 0,1 million de dollars.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société, aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ainsi qu'aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les coûts des ventes et autres charges d'exploitation attribuables aux établissements franchisés des États-Unis et de l'International ont augmenté de 9,5 millions de dollars ou 64%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment :

	(millions \$)
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 3 ^e trimestre 2018	14,6
Diminution des charges récurrentes	(1,5)
Augmentation des coûts des ventes de fournitures et services aux franchisés	1,2
Diminution liée aux honoraires professionnels et de consultation	(0,3)
Augmentation liée aux acquisitions	8,6
Incidence des fluctuations du change	0,1
Autres variations accessoires	1,4
Coûts des ventes et autres charges d'exploitation, 3^e trimestre 2019	24,1

Les charges relatives aux établissements propriétaires et aux fonds promotionnels ont évolué de pair avec les produits de mêmes sources.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

(En millions \$)	Trimestre clos le 31 août 2019		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	84,1	78,9	163,0
Charges	61,4	59,8	121,2
BAIIA ¹⁾	22,7	19,1	41,8
BAIIA en tant que pourcentage des produits	27%	24%	26%

(En millions \$)	Trimestre clos le 31 août 2018		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	66,7	46,3	113,0
Charges	43,7	30,5	74,2
BAIIA ¹⁾	23,0	15,8	38,8
BAIIA en tant que pourcentage des produits	35%	34%	34%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Le BAIIA se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 18.

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

Trimestre clos le 31 août 2019						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	78,8	32,2	27,6	25,2	(0,8)	163,0
Charges	40,8	32,1	23,9	25,2	(0,8)	121,2
BAIIA ¹⁾	38,0	0,1	3,7	—	—	41,8
BAIIA en % des produits	48%	S.O.	13%	S.O.	S.O.	26%

Trimestre clos le 31 août 2018

<i>(En millions \$)</i>	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Transactions intersociétés	Total
Produits	60,1	17,2	18,1	18,1	(0,5)	113,0
Charges	26,3	16,0	14,3	18,1	(0,5)	74,2
BAIIA ¹⁾	33,8	1,2	3,8	—	—	38,8
BAIIA en % des produits	56%	7%	21%	S.O.	S.O.	34%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Le BAIIA se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 18.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

<i>(En millions \$)</i>	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA, 3^e trimestre 2018	23,0	15,8	38,8
Variation des produits et charges récurrents	(0,5)	0,1	(0,4)
Diminution liée à l'évolution du BAIIA des établissements propriétaires	(1,3)	(0,2)	(1,5)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,6	—	0,6
Variation liée à la vente de fournitures et de services aux franchisés	0,6	(1,2)	(0,6)
Augmentation des honoraires professionnels et de consultation	—	0,3	0,3
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux	(0,1)	(0,6)	(0,7)
Augmentation liée aux acquisitions	1,2	6,8	8,0
Diminution liée aux frais de consultation relatifs à des acquisitions	(0,4)	(0,1)	(0,5)
Effet de la fluctuation du change	—	(1,1)	(1,1)
Autres écarts non significatifs	(0,4)	(0,7)	(1,1)
BAIIA, 3^e trimestre 2019	22,7	19,1	41,8

Le BAIIA total s'établissait à 41,8 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 août 2019, une augmentation de 8% par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement due aux acquisitions réalisées en 2018 et 2019.

Le BAIIA organique ajusté¹⁾ de la Société au troisième trimestre a diminué de 3,4 millions de dollars en glissement annuel. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, notamment :

<i>(En millions \$)</i>	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA organique ajusté¹⁾, 3^e trimestre 2018	23,0	19,1	42,1
Variation des produits et charges récurrents	(0,5)	0,1	(0,4)
Diminution liée à l'évolution du BAIIA des établissements propriétaires	(1,3)	(0,2)	(1,5)
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,6	—	0,6
Variation liée à la vente de fournitures et de services aux franchisés	0,6	(1,2)	(0,6)
Augmentation liée aux honoraires professionnels et de consultation	—	0,3	0,3
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux	(0,1)	(0,6)	(0,7)
Autres écarts non significatifs	(0,4)	(0,7)	(1,1)
BAIIA organique ajusté¹⁾, 3^e trimestre 2019	21,9	16,8	38,7

¹⁾ Le BAIIA organique ajusté (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Le BAIIA organique ajusté se définit comme le BAIIA avant les coûts non récurrents, le change et les acquisitions survenus au cours de 21 derniers mois; il ne se compare pas en glissement annuel.

Résultat net

Pour le trimestre clos le 31 août 2019, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a augmenté pour s'établir à 22,9 millions de dollars ou 0,91 \$ par action (0,91 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 22,1 millions de dollars ou 0,88 \$ par action (0,88 \$ par action sur une base diluée) pour le même trimestre de l'exercice précédent.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

	Trimestre clos le 31 août 2019	Trimestre clos le 31 août 2018 ¹⁾
Bénéfice avant impôt	28,8	28,6
Amortissement – immobilisations corporelles	1,0	0,6
Amortissement – immobilisations incorporelles	7,7	6,6
Intérêts sur la dette à long terme	5,2	3,1
(Profit) de change réalisé et latent, perte de change réalisée et latente	(0,1)	0,1
Produits d'intérêts	(0,3)	(0,2)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,1)	(0,3)
(Profit) perte découlant de la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat	(0,4)	0,3
BAIIA	41,8	38,8

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte des modifications comptables rétroactives associées à l'application d'IFRS 15. Des précisions sont apportées dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2019.

Autres produits et charges

Le profit découlant de la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net s'est accru au troisième trimestre 2019 par rapport à la même période de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la réévaluation du billet comportant une clause d'indexation sur le résultat, qui a été finalisée pendant la période.

Liquidités et ressources financières

Au 31 août 2019, l'encaisse totalisait 43,7 millions de dollars, une hausse de 11,4 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2018 qui s'explique principalement par les résultats des nouvelles acquisitions et le calendrier des paiements en trésorerie.

Au cours des neuf mois clos le 31 août 2019, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 12,6 millions de dollars. Ces paiements n'ont pas eu d'incidence notable sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont atteint 75,1 millions de dollars, comparativement à 67,4 millions de dollars pour la même période de l'exercice 2018. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat et les intérêts payés, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 105,7 millions de dollars, comparativement à 92,9 millions de dollars en 2018, ce qui représente une hausse de 14% en glissement annuel. Cette hausse corrobore le BAIIA présenté plus haut.

La limite autorisée de la facilité de crédit renouvelable est de 650 millions de dollars (500 millions de dollars au 30 novembre 2018). Des tirages totalisant 545,9 millions de dollars avaient été effectués au 31 août 2019 (256,1 millions de dollars au 30 novembre 2018).

La facilité comporte les conditions restrictives suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur à 4,00 : 1,00 après l'exécution complète d'une acquisition supérieure à 100,0 millions de dollars et pendant une période de neuf mois de l'acquisition; à 3,50 : 1,00 pendant les neuf mois suivants et à 3,00 : 1,00 par la suite.
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

L'accord de crédit renferme par ailleurs diverses restrictions sur les distributions et l'utilisation du produit de la cession d'actifs qui ne devraient pas avoir d'incidence sur la Société pendant la durée de l'accord.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité; son solde échoit le 21 juillet 2021.

À la fin du trimestre, la Société respectait les engagements souscrits dans l'accord de crédit.

Situation financière

À la fin de la période, les débiteurs s'élevaient à 60,4 millions de dollars, comparativement à 50,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2018. L'augmentation est attribuable à l'acquisition de Papa Murphy's et de Casa grecque ainsi qu'au calendrier des rentrées de trésorerie.

La valeur des stocks est passée de 4,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2018 à 7,9 millions de dollars à la fin du troisième trimestre 2019. L'augmentation est attribuable à l'acquisition de Casa grecque et de son centre de distribution et de transformation des aliments au cours du premier trimestre, ainsi qu'à l'acquisition de Papa Murphy's au deuxième trimestre 2019.

Les actifs détenus en vue de la vente sont passés de néant à 20,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2018 suite de l'acquisition de Papa Murphy's.

Les immobilisations corporelles se sont accrues de 2,1 millions de dollars. L'augmentation découle principalement des acquisitions effectuées durant l'exercice; elle a été atténuée par une charge de dépréciation de 1,0 million de dollars comptabilisée au deuxième trimestre 2019.

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 186,9 millions de dollars, principalement en raison de l'acquisition de Casa grecque, South Street Burger et Papa Murphy's. Les répartitions des prix d'achat de Yuzu Sushi et de Allô! Mon Coco n'étant pas finalisées, la Société s'attend à ce que des changements importants soient apportés aux immobilisations incorporelles au cours des prochains trimestres.

Le goodwill s'est accru de 175,7 millions de dollars suite de l'acquisition de Casa grecque, de South Street Burger et de Papa Murphy's. La Société n'a pas complété son appréciation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill provenant des acquisitions de Yuzu Sushi et de Allô! Mon Coco. Par conséquent, une partie des ajustements de juste valeur, qui touchent principalement les droits de franchise, les marques de commerce et l'impôt sur le résultat différé rattachés à ces acquisitions, sont inclus dans le goodwill aux fins de l'évaluation préliminaire de la juste valeur des actifs acquis. La Société s'attend à ce que des modifications importantes y soient apportées au cours du prochain trimestre.

Les créiteurs et charges à payer sont passés de 67,8 millions de dollars au 30 novembre 2018 à 88,9 millions de dollars au 31 août 2019. La majorité de l'augmentation de 21,1 millions de dollars est due à l'acquisition de Papa Murphy's, le solde étant attribuable au calendrier des paiements en trésorerie des fournisseurs.

Les provisions, qui comprennent des sommes rattachées à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont passées de 90,0 millions de dollars au 30 novembre 2018 à 103,1 millions de dollars au 31 août 2019. La hausse découle principalement de l'acquisition de Papa Murphy's et d'une augmentation du passif lié aux cartes-cadeaux qui est associée à la saisonnalité du programme de cartes-cadeaux aux États-Unis.

La dette à long terme s'est accrue de 294,4 millions de dollars. La hausse est attribuable aux tirages supplémentaires effectués pour l'acquisition de Papa Murphy's, South Street Burger, Casa grecque, Yuzu Sushi et Allô! Mon Coco ainsi qu'aux retenues connexes; elle a été atténuée par les remboursements effectués durant le trimestre.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 août 2019.

Capital-actions

Au 10 octobre 2019, la Société comptait 25 169 778 actions en circulation.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des foires alimentaires et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Trimestre clos le 31 août		Neuf mois clos le 31 août	
	2019	2018	2019	2018
Franchises à l'ouverture de la période	7 164	5 649	5 919	5 402
Établissements propriétaires à l'ouverture de la période				
Canada	55	50	42	29
États-Unis	126	35	23	38
Total à l'ouverture de la période	7 345	5 734	5 984	5 469
Ouverts durant la période	84	67	219	201
Fermés durant la période	(157)	(111)	(406)	(351)
Acquis durant la période	169	—	1 644	371
Total à la fin de la période	7 441	5 690	7 441	5 690
Franchises à la fin de la période			7 278	5 615
Établissements propriétaires à la fin de la période				
Canada			50	47
États-Unis			113	28
Total à la fin de la période			7 441	5 690

Le réseau de la Société a ouvert 219 établissements (83 au Canada, 89 aux États-Unis et 47 à l'International) au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019. Au troisième trimestre en particulier, 84 établissements ont été ouverts (39 au Canada, 33 aux États-Unis et 12 à l'International).

Pendant les neuf premiers mois de l'exercice 2019, le réseau de la Société a fermé 406 établissements (127 au Canada, 217 aux États-Unis et 62 à l'International; de ceux-là, 157 ont été fermés au cours du troisième trimestre de l'exercice (50 au Canada, 78 aux États-Unis et 29 à l'International). Parmi les établissements fermés depuis l'ouverture de l'exercice, 53% avaient façade sur la rue, 22% se trouvaient dans des centres commerciaux ou des tours de bureaux et 25% se présentaient sous une forme non traditionnelle. Les principales raisons de la fermeture d'établissements depuis l'ouverture de l'exercice sont les suivantes :

	Franchise en activité depuis moins de 10 ans	Franchise en activité depuis plus de 10 ans	Total
Expiration du bail et du contrat de franchise	25%	26%	51%
Résiliation par le propriétaire	4%	2%	7%
Rendement financier	29%	9%	38%
Conversion sous une autre marque	1%	1%	1%
Autre	2%	1%	3%
	61%	39%	100%

Les établissements offrant friandises glacées ou sandwiches et cafés ont subi la plus grande part des reculs. Au cours du trimestre, la catégorie sandwiches et cafés est restée la plus affectée, avec une réduction nette de 21 établissements. Papa Murphy's a également connu une réduction nette de 21 établissements au cours du trimestre.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

Type d'emplacement	% des établissements au 31 août		% du chiffre d'affaires réseau Neuf mois clos le 31 août	
	2019	2018	2019	2018
Centre commercial et foire alimentaire de				
tour de bureaux	16%	22%	18%	23%
Façade sur rue	63%	51%	70%	62%
Forme non traditionnelle	21%	27%	12%	15%

Le tableau suivant présente la répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau :

Situation géographique	% des établissements au 31 août		% du chiffre d'affaires réseau Neuf mois clos le 31 août	
	2019	2018	2019	2018
Canada	38%	47%	48%	50%
États-Unis	55%	44%	47%	44%
International	7%	9%	5%	6%

Aux États-Unis, la Californie est le seul État à procurer plus de 10% du chiffre d'affaires réseau annuel; la Floride occupe la seconde place avec 3% du chiffre d'affaires réseau. Pour le troisième trimestre, après l'acquisition de Papa Murphy's, la Californie continue d'être en tête avec 10% du chiffre d'affaires; elle est suivie par Washington et l'Oregon, qui en procurent chacun 4%.

La côte ouest des États-Unis procure 24% du chiffre d'affaires réseau de la Société (51% des ventes réalisées aux États-Unis) tandis que les États de la rive atlantique comptent pour 13% du chiffre d'affaires réseau de la Société (27% des ventes réalisées aux États-Unis).

Le tableau qui suit présente la répartition du chiffre d'affaires réseau selon le type de concept :

Type d'établissement	% des établissements Neuf mois clos le 31 août		% du chiffre d'affaires réseau Neuf mois clos le 31 août	
	2019	2018	2019	2018
Restaurants minute	85%	84%	65%	72%
Restaurants à service rapide	9%	9%	13%	14%
Restaurants à service complet	6%	7%	22%	14%

Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2019, les restaurants à service complet ont généré environ 22% du chiffre d'affaires réseau (comparativement à 14% pour 2018), une part qui a grimpé avec les acquisitions effectuées dans ce segment au cours des deux dernières années. Les récentes acquisitions dans le segment des restaurants à service complet représentent 15% du chiffre d'affaires total, comparativement à 11% en 2018. Les restaurants minute assurent actuellement 65% du chiffre d'affaires réseau comparativement à 72% en 2018, et les restaurants à service rapide, le reste.

Chiffre d'affaires réseau

Le chiffre d'affaires des établissements du réseau MTY s'est élevé à 1 076,2 millions et à 2 596,3 millions de dollars respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois close le 31 août 2019, soit des hausses de 36% et de 25% respectivement par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse se répartit comme suit :

	(En millions \$)	
	Trimestre	Neuf mois clos le 31 août 2019
Chiffre d'affaires déclaré – Périodes comparatives de l'exercice 2018	789,9	2 076,1
Augmentation nette du chiffre d'affaires générée par les enseignes acquises au cours des 21 derniers mois	285,6	492,1
Variation nette attribuable aux établissements ouverts ou fermés au cours des 21 derniers mois	(7,8)	(4,9)
Variation du chiffre d'affaires d'établissements comparables	2,8	(0,4)
Incidence cumulative de la fluctuation des changes	3,7	35,5
Autres variations accessoires	2,0	(2,1)
Chiffre d'affaires déclaré – Exercice 2019	1 076,2	2 596,3

Pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires réseau s'est élevé à 2 596,3 millions de dollars comparativement à 2 076,1 millions de dollars pour la même période en 2018. Les acquisitions réalisées en 2018 et en 2019 ont été les principaux moteurs de la croissance du chiffre d'affaires réseau. Le fléchissement du dollar canadien a eu une incidence favorable se chiffrant à 35,5 millions de dollars sur les ventes déclarées tandis que les ouvertures et fermetures d'établissements au cours des 21 derniers mois ont occasionné une diminution nette de 4,9 millions de dollars du chiffre d'affaires réseau.

La variation organique nette du chiffre d'affaires réseau, décrite comme l'évolution du chiffre d'affaires réseau à l'exclusion des acquisitions récentes, représente des pertes de 5,0 millions de dollars et de 5,3 millions de dollars respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois close le 31 août 2019. La plus grande part de la variation du chiffre d'affaires réseau organique découle des fermetures d'établissements. Pour le trimestre, ce recul a été atténué par un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif qui s'élève à 2,8 millions de dollars.

Seul concept à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, Cold Stone Creamery compte pour environ 19% des ventes totales du réseau MTY pour les neuf premiers mois de l'exercice. Papa Murphy's prend la seconde place avec 9% des ventes totales. Les enseignes Thaï Express, TacoTime et Baja Fresh Mexican Grill constituent respectivement les troisième, quatrième et cinquième plus importants concepts sur le plan des ventes et procurent chacune moins de 10% du chiffre d'affaires réseau.

Au troisième trimestre, Papa Murphy's a surpassé Cold Stone Creamery avec 21% du chiffre d'affaires réseau total, comparativement à 18% pour Cold Stone Creamery.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par les centres de distribution, les usines de transformation des aliments et le service des ventes au détail. Le chiffre d'affaires réseau libellé dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens aux fins de présentation; il est donc tributaire des fluctuations des taux de change.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Au trimestre clos le 31 août 2019, le chiffre d'affaires d'établissements comparables a été supérieur de 0,3% à celui de la même période de l'exercice 2018.

La croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables se répartit comme suit dans les principaux secteurs d'activités de MTY :

Région	Trimestre clos le 31 août 2019	Neuf mois clos le 31 août 2019
Canada	+0.7%	+0.9%
États-Unis	+0.6%	-0.3%
International	-5.4%	-7.9%
Total	+0.3%	0.0%

Au troisième trimestre 2019, le chiffre d'affaires des établissements comparables canadiens s'est accru de 0,7% et des données positives sont rapportées depuis maintenant huit trimestres. Le Québec, l'Ouest et les Maritimes continuent sur leur lancée avec une croissance respective de 1,0%, de 0,7% et de 3,8% du chiffre d'affaires d'établissements comparables pour le trimestre par rapport à l'an dernier. L'Ontario accuse un léger recul de 0,6% pour le trimestre, principalement en raison de faibles ventes dans des centres commerciaux, une situation contrebalancée par une augmentation des ventes dans les établissements avec façade sur rue.

Les États-Unis ont affiché un chiffre d'affaires des établissements comparables en hausse de 0,6% au troisième trimestre. La Côte Ouest, qui représente 52% du chiffre d'affaires total du réseau américain, a connu une croissance de 0,2% pour le trimestre. La Côte Est continue sur sa lancée et affiche une augmentation de 1,3%.

Le chiffre d'affaires d'établissements comparables a diminué de 5,4% à l'International, principalement en raison des reculs éprouvés au Moyen-Orient et en Asie.

Au cours du trimestre, l'enseigne nouvellement acquise Papa Murphy's a affiché des chiffres d'affaires d'établissements comparables négatifs de 0,9% pour ses établissements franchisés et de 2,5% pour ses établissements propriétaires. Ces chiffres ne font pas partie des données ci-dessus puisque la Société ne détient pas encore l'enseigne depuis plus de 12 mois. Bien que la marque ait connu un fort mois de juillet, un climat plus chaud comparativement à l'exercice précédent et les pressions concurrentielles d'autres marques de pizza ont eu un impact négatif sur le trimestre.

La direction s'attend à ce que la concurrence continue de s'intensifier en 2019, tant sur le marché canadien que sur le marché américain et tant du point de vue des prix et des produits que du côté de l'expérience client et de la livraison au consommateur final. Les restaurants sont confrontés à une concurrence de plus en plus féroce en matière de budget alimentaire, et ce de diverses provenances, y compris de la part des détaillants d'offres du type « *Grab & Go* » et des livraisons de boîtes de « prêt-à-cuisiner ». MTY a accru sa présence sur les plateformes de livraison et a investi dans sa propre application de commande/livraison pour répondre aux préférences des consommateurs.

Bien que le climat économique actuel et le niveau de confiance des consommateurs semblent favorables pour le moment, la volatilité des prix des produits de base et des devises a une incidence très importante sur les taux d'emploi et le revenu disponible des clients de MTY, ce qui soulève des incertitudes pour l'avenir.

Options sur actions

Aucune option sur actions n'a été attribuée pendant le trimestre. Au 31 août 2019, 200 000 options sur actions étaient en circulation; 22 222 pouvaient être exercées.

Événements postérieurs

Modification de la facilité de crédit

Le 23 septembre 2019, la Société a modifié son accord de crédit avec un syndicat de prêteurs. Selon cette modification, la Société disposera d'une facilité de crédit renouvelable non garantie d'une limite autorisée de 700,0 million de dollars. L'échéance et les conditions financières ont été modifiées en conséquence, les autres conditions étant essentiellement inchangées.

Acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina

Le 2 octobre 2019, la Société a annoncé que l'une de ses filiales en propriété exclusive a signé un accord à l'effet d'acquérir une participation de 70% dans Turtle's Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina (collectivement, le « Groupe Tortue »), trois concepts de restauration à service complet exploités en Ontario. Dix-neuf restaurants Turtle Jack's franchisés sont actuellement en activité. Les deux établissements COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina appartiennent à la société, les deux concepts en étant au stade du démarrage. L'acquisition devrait être réalisée dans les 45 jours de son annonce.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. Durant les mois d'hiver, la performance des établissements spécialisés en friandises glacées, une catégorie importante dans le marché des États-Unis, varie substantiellement en raison des conditions météorologiques. Ce risque est compensé par d'autres enseignes qui ont des meilleures performances l'hiver. Bien qu'elle tente de mitiger ce risque, la Société s'attend toujours à ce que la saisonnalité et le mauvais temps constituent un facteur de la variation trimestrielle de ses résultats. De mai à août, le chiffre d'affaires est historiquement supérieur à la moyenne du fait des établissements de friandises glacées et d'un pourcentage accru d'établissements avec façade sur rue. Les ventes des établissements installés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15 des états financiers consolidés au 30 novembre 2018 et aucun changement notable n'est survenu au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019. Le calendrier des sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain pour le moment.

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu ; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors bilan

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour la période indiquée :

(En milliers \$)

	Trimestre clos le 31 août		Neuf mois clos le 31 août	
	2019	2018	2019	2018
	\$		\$	
Avantages à court terme	468	480	1 931	1 321
Rémunération à base d'actions	141	159	464	473
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	24	12	60	37
Total de la rémunération des principaux dirigeants	633	651	2 455	1 831

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,41% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

(En milliers \$)

	Trimestre clos le 31 août		Neuf mois clos le 31 août	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Avantages à court terme	131	222	362	559
Païement fondé sur des actions	6	10	16	25
Services de consultation	—	—	38	—
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	137	232	416	584

Modifications comptables futures

Quelques nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 31 août 2019 et n'ont pas été appliquées en dressant les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, Regroupements d'entreprises	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	En évaluation
IFRS 16, Contrats de location	Janvier 2016	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation
IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux	Juin 2017	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce, de façon prospective. L'adoption anticipée est autorisée. La Société poursuit son appréciation de l'effet de cette norme sur ses états financiers.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de

faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée. La Société anticipe une modification importante de la présentation de l'état consolidé de la situation financière et de l'état consolidé des résultats. L'application d'IFRS 16 entraînera une augmentation substantielle des actifs et passifs et des changements importants seront apportés à la présentation des charges connexes en vertu de la nouvelle norme.

Le 7 juin 2017, l'IFRS Interpretations Committee a publié IFRIC 23 qui clarifie l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société poursuit son appréciation de l'effet de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Modifications comptables

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2018

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les « états financiers ») ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, à l'exception de ce qui suit.

IFRS 9 – Instruments financiers

Depuis le 1^{er} décembre 2018, la Société applique IFRS 9, *Instruments financiers*, publié en juillet 2014, de même que les modifications corrélatives apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. IFRS 9 introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique qu'utilise une entité pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme classe les actifs financiers en trois catégories : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPRN »), lesquelles remplacent les catégories prévues auparavant par IAS 39 : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente.

IFRS 9 introduit par ailleurs un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues (« PCA »), lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Le modèle des PCA s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti. Sous IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des actifs financiers, donc plus tôt que sous IAS 39. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas occasionné de changement significatif aux provisions liées aux créances clients et aux prêts à recevoir de la Société.

La Société a aussi appliqué les modifications d'IFRS 9, publiées en octobre 2017 et entrées en vigueur en 2018, dont l'élément d'intérêt pour la Société vise à clarifier la comptabilisation d'une modification de passifs financiers. La Société doit comptabiliser en résultat tout ajustement du coût amorti du passif financier découlant d'une modification ou d'un échange, et ce à la date de la modification ou de l'échange, peu importe si le changement est substantiel et conduit à la décomptabilisation. La Société a antérieurement modifié les conditions des soldes de sa facilité de crédit renouvelable, ce qui n'a pas entraîné leur décomptabilisation. Cependant, l'application des modifications d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence importante sur la valeur comptable de la dette.

Ajustements propres à la mise en application d'IFRS 9

Comme la Société a choisi de ne pas retraiter les soldes comparatifs, l'information présentée dans les états financiers consolidés de l'exercice antérieur ne reflète pas les exigences d'IFRS 9 et par conséquent, elle n'est pas comparable à l'information relative à l'exercice en cours présentée selon IFRS 9. En l'occurrence, les soldes comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société. L'application de la norme n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Le tableau qui suit résume les modifications du classement :

	Classement initial selon IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Passifs financiers :		
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers	Coût amorti
Indemnité de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Autres passifs financiers	Coût amorti
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	JVPRN	JVPRN
Contrepartie éventuelle relative à des acquisitions	JVPRN	JVPRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVPRN	JVPRN
Option de vente d'une participation minoritaire	JVPRN	JVPRN

Aucune autre modification des catégories de classement des actifs financiers et des passifs financiers n'a été apportée après l'application d'IFRS 9.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers évalués à la JVPRN) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la JVAERG ou à la JVPRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVPRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVPRN. Les actifs financiers évalués à la JVPRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVPRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

En appliquant IFRS 9, la Société doit apprécier les PCA qui sont associées aux actifs financiers évalués au coût amorti. Les PCA représentent le produit de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et de la perte en cas de défaillance sur la durée de vie restante prévue des prêts et elles sont actualisées à la date de présentation de l'information. Le modèle des PCA comporte également des informations de nature prospective, ce qui élève le niveau de jugement requis quant à l'appréciation de l'effet que des changements dans les facteurs macroéconomiques auraient sur les PCA.

La Société a adopté l'approche simplifiée des PCA pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation de l'actif financier.

Une augmentation importante du risque de crédit s'apprécie à partir des variations de la probabilité d'une défaillance depuis la comptabilisation initiale et des informations qualitatives spécifiques à l'emprunteur, ou lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il est permis de douter du recouvrement ultime du principal ou des intérêts. Les prêts qui sont en souffrance depuis 180 jours sont dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Selon le modèle général des PCA d'IFRS 9, la dépréciation est estimée sur une base individuelle. La Société considère aussi l'information prospective raisonnable et cohérente disponible pour apprécier le risque de défaillance.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVPRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVPRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc*

impliquant des services de publicité. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. La norme IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients.

Le 1er décembre 2018, la Société a adopté rétrospectivement IFRS 15 conformément à IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs avec retraitement des montants comparatifs.

L'application de la norme a les incidences qui suivent :

Droits d'entrée, droits de franchise maîtresse, droits de transfert et droits de renouvellement : selon la méthode antérieure, la Société comptabilisait ces droits lorsqu'elle avait rempli l'ensemble de ses obligations et services importants. Selon les nouvelles indications, la Société reporte ces droits pour les comptabiliser sur la durée du contrat de franchise afférent. Ceci n'a pas d'incidence sur le montant ou le calendrier des flux de trésorerie.

Fonds promotionnels : selon la méthode antérieure, la Société ne rendait pas compte des fonds promotionnels perçus des franchisés et des charges afférentes dans son état consolidé des résultats. En appliquant la nouvelle norme, les montants bruts des fonds promotionnels perçus et des charges afférentes sont présentés dans l'état consolidé des résultats. Dans la mesure où les fonds promotionnels reçus excèdent les charges afférentes, les contributions excédentaires seront comptabilisées aux créiteurs et charges à payer.

Coûts marginaux d'obtention d'un contrat : selon les nouvelles indications, les coûts marginaux d'obtention d'un contrat doivent être reportés s'ils sont considérés comme recouvrables, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas, par mesure de simplification, ils peuvent être comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Par conséquent, la Société comptabilise désormais ces coûts en tant qu'actif lorsqu'ils sont engagés puis amortit cet actif sur la durée du contrat de franchise afférent.

Cartes-cadeaux : un changement est apporté dans le cas de programmes de cartes-cadeaux dont certains droits étaient comptabilisés sur la base de la faible possibilité qu'ils soient exercés. Suite à l'adoption de la norme, les produits de droits abandonnés de tous les programmes de cartes-cadeaux sont désormais comptabilisés proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés.

Construction et rénovation de restaurants : les produits de la construction et de la rénovation de restaurants étaient précédemment comptabilisés sur la base de l'avancement des activités contractuelles. Les conditions de la nouvelle norme qui permettent de comptabiliser les produits progressivement n'étant pas remplies, la Société comptabilise désormais les produits de ces services à un moment précis, lorsque la construction et la rénovation sont complétées.

Incidence sur les états financiers

Les tableaux qui suivent présentent les ajustements comptabilisés sous chaque poste affecté par les changements :

États consolidés intermédiaires résumés des résultats

(En milliers \$)

	Trimestre clos le 31 août 2018				Neuf mois clos le 31 août 2018			
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Réexamen Ventes au détail	Soldes retraités	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Réexamen Ventes au détail	Soldes retraités
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			Cf. Autres ci-après				Cf. Autres ci-après	
Produits	91 236	16,609	5 161	113 006	244 780	45 523	8 555	295 858
Charges d'exploitation	51 658	17 428	5 161	74 247	149 784	45 662	8 555	204 001
Résultat avant impôt	29 374	(819)	—	28 555	64 304	(3 139)	—	61 165
Charge (économie) d'impôt sur le résultat								
Différé	1 228	(621)	—	607	(38 161)	(28)	—	(38 189)
Résultat net	22 497	(198)	—	22 299	86 046	(3 111)	—	82 935
Résultat par action – de base	0,89	(0,01)	—	0,88	3,58	0,13	—	3,45
Résultat par action – dilué	0,88	0,00	—	0,88	3,58	0,13	—	3,45

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global

(En milliers \$)

	Trimestre clos le 31 août 2018			Neuf mois clos le 31 août 2018		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gain (perte) latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	3 537	58	3 595	6 426	(22)	6 404
Total du résultat global	25 769	(140)	25 629	92 058	(3 133)	88 925

État consolidé de la situation financière
Au 30 novembre 2018

	(En milliers \$)	Soldes présentés antérieurement \$	Ajustements liés à IFRS 15 \$	Soldes retraités \$
Actif				
Actif à court terme				
Débiteurs		49 168	803	49 971
Stocks		3 574	455	4 029
Charges payées d'avance et dépôts ¹⁾		7 291	624	7 915
Actif lié aux coûts de contrats		—	3 717	3 717
Passif et capitaux propres				
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer		68 700	(888)	67 812
Produits différés et dépôts		20 122	662	20 784
Produits différés et dépôts		705	32 680	33 385
Impôt sur le résultat différé ²⁾		123 078	(7 078)	116 000
Réserves		1 245	(133)	1 112
Bénéfices non distribués		315 985	(19 644)	296 341

¹⁾ Il s'agit de la tranche à court terme de l'actif lié aux coûts de contrats.

²⁾ Solde présenté antérieurement tel que retraité dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 28 février 2019. Pour des précisions, se reporter aux ajustements indiqués à la note 4 – *Acquisitions d'entreprises*.

État consolidé de la situation financière
Au 1^{er} décembre 2017

	(En milliers \$)	Soldes présentés antérieurement \$	Ajustements liés à IFRS 15 \$	Soldes retraités \$
Actif				
Actif à court terme				
Débiteurs		34 151	1 414	35 565
Stocks		3 281	312	3 593
Charges payées d'avance et dépôts		5 461	440	5 901
Actif lié aux coûts de contrats		—	2 062	2 062
Passif et capitaux propres				
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer		57 555	(608)	56 947
Produits différés et dépôts		20 844	(1 356)	19 488
Produits différés et dépôts		1 946	29 905	31,851
Impôt sur le résultat différé		116 931	(6 917)	110 014
Réserves		(13 113)	44	(13 069)
Bénéfices non distribués		232 192	(16 840)	215 352

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-après :

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.

- ii) Les cotisations aux fonds promotionnels sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. Les transferts correspondants des cotisations aux fonds promotionnels sont constatés séparément et inclus dans les créiteurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de payer les frais de publicité et de marketing d'enseignes spécifiques. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels.
- iii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iv) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.
- v) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchisé visé.
- vi) Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction et la rénovation sont complétées.
- vii) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé, conformément à IAS 17, *Contrats de location*.
- viii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à des cartes-cadeaux, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, qui est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.
- ix) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats pendant la période. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant que produits de franchisage au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

- i) Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

- i) Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la dépense ou du revenu connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués; elle vise à réduire la diversité dans la pratique. Cette interprétation n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers de la Société.

Autres

La Société a réévalué la comptabilisation de certaines charges associées aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail qui totalisent 5,2 millions de dollars et 8,6 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois close le 31 août 2018. Les coûts en question, auparavant présentés en tant que Produits, sont désormais présentés sous les Charges d'exploitation puisqu'ils entrent dans la production et la livraison de produits finis. Par conséquent, les produits et charges d'exploitation de la Société ont augmenté de 5,2 millions de dollars et 8,6 millions de dollars respectivement aux trimestre et neuf mois comparatifs.

Actifs détenus en vue de la vente

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des actifs répondent aux critères de classement en tant qu'actifs « détenus en vue de la vente » dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière. Les critères pris en compte par la direction comprennent l'existence d'un plan de cession des actifs et l'engagement de poursuivre ce plan, le prix de vente prévu des actifs, le calendrier prévu de réalisation de la vente planifiée et la période pendant laquelle les montants ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente. La Société revoit les critères relatifs aux actifs détenus en vue de la vente chaque trimestre et reclasse ces actifs depuis ou vers cette catégorie, selon le cas. De plus, il est nécessaire d'évaluer et de comptabiliser périodiquement les actifs détenus en vue de la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

Risque lié à l'environnement économique

Les activités de la Société sont tributaires de nombreux aspects d'un environnement économique sain qui vont des dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit nécessaire pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse actuellement les provinces où elle fait affaire aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie ; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

(En milliers \$)	31 août 2019		30 novembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	7 619	7 619	8 104	8 104
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	558 887	560 494	266 087	268 954

¹⁾ À l'exclusion des billets, les contreparties éventuelles et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou données d'entrées qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables sont utilisées en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

- *Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Billets

La Société a émis, dans le cadre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente. Du principal de 5,1 millions de dollars des billets, une somme de 2,0 millions de dollars fait l'objet d'une clause d'indexation.

Pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société, une méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation, les produits projetés et le BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés aurait une incidence de 0,1 millions de dollars sur la juste valeur au 31 août 2019 (30 novembre 2018 – 0,1 millions de dollars).

Une perte découlant de la réévaluation de la juste valeur s'élevant à 0,3 millions de dollars (2018 – profit de 0,5 millions de dollars) pour le trimestre clos le 31 août 2019 et un gain découlant de la réévaluation de la juste valeur de 2,0 millions de dollars (2018 – perte de 0,8 millions de dollars) pour la période de neuf mois close à la même date ont été comptabilisés à l'égard des billets.

Contreparties éventuelles relative aux acquisitions

Dans le cadre de ses contreparties pour l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! Mon Coco, la Société a consenti aux vendeurs des contreparties éventuelles qui font l'objet de clauses d'indexation fondées sur des résultats futurs. Ces contreparties éventuelles, qui sont payables en août 2021 pour Yuzu Sushi et octobre 2020 et en janvier 2022 pour Allô! Mon Coco. Ces contreparties éventuelles relative aux acquisitions sont comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement.

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir, sur demande de l'actionnaire concerné, sa participation ne donnant pas le contrôle de 9974644 Canada inc. L'option peut être exercée en tout temps depuis le 9 décembre 2018. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA comme défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société comptabilise un passif à la juste valeur (note 7 des états financiers) qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Des pertes découlant de la réévaluation de la juste valeur de 0,1 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 août 2019 (2018 – perte de 0,3 millions de dollars) et néant \$ pour la période de neuf mois close à la même date (2018 – néant \$) ont été constatées à l'égard de cette obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle.

Dans le cadre de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 7 des états financiers) qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation, la méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation et le BAIIA projeté. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés aurait une incidence sur la valeur comptable de néant \$ au 31 août 2019 (30 novembre 2018 – 0,1 millions de dollars).

Un profit découlant de la réévaluation de la juste valeur s'élevant à 0,8 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 août 2019 (2018 – perte de 0,4 millions de dollars) et à 0,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close à la même date (2018 – perte de 0,4 millions de dollars) a été comptabilisée à l'égard de cette obligation relative à une participation ne donnant pas le contrôle.

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	31 août 2019	30 novembre 2018
<i>(En milliers \$)</i>		
Passifs financiers		
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	5 084	7 034
Contreparties éventuelles relative aux acquisitions	3 887	—
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	2 182	2 495
Passifs financiers	11 153	9 529

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société s'assure de sa facilité de crédit afin de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 31 août 2019, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 650,0 millions de dollars (30 novembre 2018 – 500,0 millions de dollars) afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 août 2019 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
<i>(En milliers \$)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	88 851	88 851	88 851	—	—	—
Dette à long terme (note 7)	570 040	571 647	5 776	4	552 535	13 332
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	S.O.	36 152	9 431	9 431	17 290	—
	658 891	696 650	104 058	9 435	569 825	13 332

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture du trimestre.

Aperçu

À très court terme, la direction portera ses efforts sur l'obtention d'un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif tout en réduisant la pression financière sur ses partenaires franchisés par l'optimisation des procédés et le sourçage des produits à des prix stables et concurrentiels. L'innovation, la qualité des aliments et du service à la clientèle dans chacun des établissements de la Société et l'optimisation de la valeur offerte à sa clientèle seront les principales cibles d'intérêt du prochain exercice.

La direction s'attachera également à l'intégration des enseignes récemment acquises. Ces acquisitions réalisées, MTY se trouve en bonne position pour étendre ses activités au Canada et aux États-Unis et notamment, assurer l'expansion de ses enseignes canadiennes aux États-Unis.

L'industrie de la restauration demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, l'innovation, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer le budget limité que se permettent les consommateurs, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre à leur égard.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements à certains des concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information qui doit être présentée par la Société dans ces rapports soit colligée puis communiquée à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information exigée. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPC ») au 31 août 2019 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Au cours de l'exercice 2018, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière n'étaient pas efficaces en raison de l'identification d'une faiblesse importante au niveau du contrôle de la comptabilisation d'opérations complexes et inhabituelles, dont la comptabilisation des éléments du prix d'achat lors des acquisitions d'entreprises. Le processus de révision de la Société n'est pas parvenu à prévenir ou à détecter entièrement les erreurs relatives aux données d'entrées utilisées ou au calcul de la juste valeur. Cette faiblesse du contrôle a conduit à la correction d'un prix d'achat préliminaire. Au troisième trimestre de l'exercice 2018, le conseil d'administration, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont mis en place des procédures prévoyant que les éléments importants d'un prix d'achat seront révisés par un expert indépendant afin d'assurer l'exactitude de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge lors de l'acquisition d'une entreprise.

Depuis ces changements, aucune répartition du prix d'achat n'a été entièrement amorcée et complétée au 31 août 2019 qui permettrait de tester le nouveau contrôle. La direction a doté le service d'audit interne de ressources et d'outils additionnels pour tester et évaluer l'environnement de contrôle des entreprises existantes et nouvellement acquises. Les faiblesses importantes ne peuvent être considérées comme corrigées tant que les mesures correctives n'ont pas été testées pendant une période suffisante et la direction a conclu, au moyen de tests, que les contrôles mis en place sont efficaces. La direction prévoit que ces faiblesses auront été corrigées au prochain trimestre.

Malgré l'évaluation en cours des mesures correctives décrites ci-dessus, le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, sont d'avis que les états financiers inclus au présent rapport présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation, de la position de trésorerie et des flux de trésorerie de la Société pour les périodes visées conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, après évaluation, sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 31 août 2019, sauf en ce qui a trait à la faiblesse significative susmentionnée, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

Les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes sur le plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites intrinsèques de tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, sont prévenus ou détectés. Ces limites intrinsèques comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision

peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux ou plusieurs personnes, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficace, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui se rattachent aux activités des sociétés acquises récemment, soit :

Pourcentage de Groupe d'Alimentation MTY inc.	Actif de la Société	Actif courant	Actif non courant	Passif courant	Passif à long terme	Produits	Résultat net
Papa Murphy's	20%	10%	21%	7%	6%	7%	1%
SweetFrog	3%	0%	3%	2%	1%	2%	8%
Casa grecque	2%	4%	1%	1%	0%	4%	1%
South Street Burger	0%	1%	0%	0%	0%	1%	n/a
Allô! Mon Coco	2%	0%	2%	0%	1%	0%	1%
Yuzu Sushi	2%	1%	2%	1%	0%	0%	0%

La direction de la Société, avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 31 août 2019, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 1% de ses produits et 0% de son résultat net.

« Éric Lefebvre »

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction

« Renée St-Onge »

Renée St-Onge, CPA, CA
Chef de la direction financière